

## Règlement Intérieur

Pour le plaisir et le confort de chacun, merci de bien vouloir respecter ces consignes :

### Votre arrivée :

- Présentez-vous à l'accueil CMCAS n°1 indiqué sur le plan, munis d'une pièce d'identité ou de votre Attestation Carte Activ pour la remise des billets d'enceinte générale.
- Dès votre passage à l'accueil n°2 CMCAS vous serez dirigés sur les emplacements de camping « PACK ENERGY » prévus à cet effet.

### A votre départ définitif :

- L'organisateur se réserve le droit d'effectuer une fouille en sortie dans le but d'éviter tout vol de matériel.

### ATTENTION :

- **L'accès aux véhicules de type Traffic, Master, etc... sont interdits sur le site.** Cette décision a été prise suite aux dégâts et aux incendies de canapé et autres survenus lors des éditions précédentes.
- **Le stationnement des voitures est interdit** à proximité des tentes et des emplacements libres, l'organisateur vous indiquera dès votre arrivée des lieux de parcage véhicule,
- **L'installation de barnum, tente personnelle, etc., d'une superficie supérieure à 15 m<sup>2</sup> est interdite** pour raison de sécurité par l'organisateur de la course.
- Les motos seront stationnées entre la piste bitumée et les tentes dans un souci de sécurité et de plaisir des yeux.
- **Les Runs, burns, ruptures,...., sont interdits** dans l'enceinte du camping,
- **Aucun branchement électrique ne sera possible, ni groupe électrogène.**
- Le nécessaire de couchage n'est pas fourni (quelque soit la formule choisie).
- **Les feux de camps sont interdits sur les parties goudronnées du camping** (du bois sera disponible gratuitement à l'intérieur du camping).
- **Tout matériel pouvant porter préjudice à la sécurité de chacun est à proscrire** : Pocket-bike, quad, groupe électrogène, sono, etc...
- **Les contenants en verre (bouteille) sont interdits.** L'accès au circuit avec de l'alcool est limité. Renseignez vous sur le site de l'ACO.
- **Attention** depuis plusieurs éditions des contrôles sont effectués lors des accès aux camping sur l'attestation d'assurance des véhicules (voitures, motos, utilitaires) **veillez à être en possession de vos attestations à jour.**

**Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion pure et simple du fautif de l'enceinte du camping**

Fait à : .....le .....

Signature :